

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 9
Votants 9

L'an deux mille neuf, et le treize juillet 2009 à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 06/07//2009,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, , M. Stéphane
AUGU, Mme Isabelle JAVAUX, M. Laurent BOSSÉ, Mme Dominique DUTERDE,
Mme Cécile EVANO, M. Théodore HUPKA, M. Georges COLLIN,

Absents excusés : M. Daniel MARTIN, M. David ARCHAMBAULT, Mme Michelle
BENAZET, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe VERNIER, Mme Danièle
ROUSSEAU.

Absent : néant

A été élu secrétaire : Mme Nadine DESCHAMPS.

**CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL TEMPORAIRE POUR
LE REMPLACEMENT DE L'AGENT ADMINISTRATIF DE 2^{ème}
CLASSE PENDANT SES CONGES**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision
prise le 30 mars 2009, sur la création d'un emploi de contractuel pour assurer
l'ouverture au public de l'agence postale communale pendant les vacances de
l'agent administratif en place.

Il fait remarquer que dans cette décision, l'agence était fermée le
samedi par convenance de l'agent remplaçant mais qu'il serait souhaitable
qu'elle soit ouverte ce jour là pour réserver un meilleur accueil au public dont
les touristes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour maintenir
le service de l'agence postale ouvert au public pendant les vacances d'été :

- de créer un emploi de contractuel rémunéré sur la base de l'indice
horaire brut 245, congés payés compris, à raison de 3 h par jour, le
lundi, mardi, jeudi, vendredi, et samedi, soit 15 h par semaine, le
remplacement commençant le samedi 18 juillet pour s'achever le 14
août inclus.
- il charge M. le Maire de recruter la personne de son choix.

NOUVEAUX STATUTS DU SICALA

A la demande de M. le Président du SICALA, et après lecture des
nouveaux statuts par M. le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité
les modifications apportées aux statuts du Syndicat mixte du SICALA ;

**CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT ADMINISTRATIF
TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE**

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, pour
apporter une aide au secrétariat de mairie, et sans changer le coût de la masse

salariale annuelle, décide de créer à compter du 1^{er} novembre 2009, un emploi d'agent administratif territorial de 1^{ère} classe, échelle 4, à raison de 28 h par semaine, rémunéré sur la base de l'indice brut 360.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire :

- de formuler cette création auprès du Centre de Gestion,
- de recruter la personne de son choix.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 2 suivante :

- - 4 000 € à l'article 2151 programme 57 voirie,
- +4 000 € à l'article 2151 programme 85 éclairage public,

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UN RESEAU D'EAU PLUVIALE AU CIMETIERE

Monsieur indique aux membres du Conseil Municipal que trois entreprises ont été sollicitées pour la réalisation de ce réseau, selon un bordereau de prix et des quantités non contractuelles identiques.

Le résultat est le suivant :

T.P.P.L. : 56 613,74 €T.T.C.

LUC DURAND : 57 915,10 €T.T.C.

VERNAT : 69 261,56 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise T.P.P.L., qui est la mieux disante et qui a les capacités matérielles et humaines pour réaliser ces travaux.

AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE CERTAINS EMPLOIS EN PREVISION DU DEPART A LA RETRAITE DE L'EMPLOYE DU POSTE D'ATSEM PRINCIPAL de 2^{ème} Classe.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'employé sur le poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe part à la retraite au 1^{er} novembre 2009, et qu'il faut dès à présent étudier son remplacement,

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, afin que la masse salariale annuelle reste inchangée, décide de porter à compter du 1^{er} novembre 2009 :

- le poste d'ATSEM de 2^{ème} classe de 30,5 h à 32,25 h par semaine,
- le poste de contractuel chargé de la surveillance des enfants de 20 h à 29,17 par semaine,
- le poste de contractuel chargé de la surveillance des enfants de 7,5 h par semaine d'école à 16 h par semaine d'école,

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général d'Indre et Loire dans sa réunion du 18 juin dernier a octroyé à la commune une aide financière de 2 901,58 € soit 27,7 % du montant des travaux qui consistent à la réalisation de deux plateaux surélevés rue Principale (D.17) pour limiter les vitesses à 30 km/heure dans ces deux zones.

Il précise que M. le Préfet par lettre 2 juillet 2009, souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient sa décision de réaliser dans l'année 2009 ce projet, et d'accepter l'aide financière apportée par le Conseil Général au titre des amendes de police.

MONTANT DES REDEVANCES 2009 POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Suite à l'autorisation délivrée à deux associations locales d'utiliser le domaine public, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'instituer le montant de la redevance pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe :

- pour un vide grenier d'une durée maximale de 24 heures : à 1,50 € le mètre linéaire,
- pour un marché gourmand et pour une durée maximale de 24 heures : à 15 € les 3 mètres linéaires auxquels s'ajoute 3 € par mètre linéaire supplémentaire.

AUTORISATION DE MANIFESTATIONS SUR LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que deux associations locales souhaitent utiliser les places Calder et Robert Martin pour l'organisation de leur manifestation :

- Saché Anim' pour le marché gourmand du 1^{er} et 2 août 2009,
- APE pour le vide grenier du 13 septembre 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que M. le Maire autorise ces deux associations à occuper temporairement le domaine communal aux dates indiquées par M. le Maire.

ACQUISITIONS DE MATERIELS

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les acquisitions de matériels suivants :

- une cureuse à LA SAVAS de Saumur, en association avec les communes de Brèhémont et Lignières de Touraine, coût total 5 609.24 €T.T.C., coût pour chaque commune 1 869.56 €T.T.C., et approuve le projet de convention à intervenir entre les 3 communes.

- 2 tricycles doubles à WESCO, pour un montant de 396.80 €T.T.C. destinés à l'école maternelle.

- 7 tables scolaires avec casier et 6 chaises à ADEQUAT pour un montant de 832.70 €T.T.C.

- 2 Pieds d'enceinte, et cordons électriques pour le matériel de sonorisation de la salle H. de Balzac à C.SEB. ELEC pour 296.25 €T.T.C.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2009

Monsieur indique aux membres du Conseil Municipal que trois entreprises ont été sollicitées pour le programme de voirie 2009, selon un bordereau de prix et des quantités non contractuelles identiques.

Le résultat est le suivant :

T.P.P.L. : 46 814,19 €T.T.C.

Luc DURAND : 47 170,24 €T.T.C.
VERNAT : 48 584,15 €T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise Luc DURAND, qui n'est pas la moins disante, mais qui a donné entière satisfaction pour des travaux précédents.

**NOMINATION DES DELEGUES DANS LES COMITES
CONSULTATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'AZAY LE RIDEAU**

A la demande de la Communauté de communes, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal nomme, sur leur candidature deux délégués aux comités consultatifs suivants :

Action sociale et Enfance : Mme Cécile EVANO et Mme Michelle BENALET,

Aménagement de l'espace : M. Jean-Daniel BENALET et M. Stéphane AUGU,

Bâtiment – VRD : M. Stéphane AUGU et Mme Cécile EVANO,

Communication : M. Laurent BOSSÉ et Mme Nadine DESCHAMPS,

Culture : M. Théodore HUPKA et Mme Danielle ROUSSEAU,

Développement durable- Environnement – Hydraulique : M. Stéphane AUGU et M. Georges COLLIN,

Economie : M. Daniel MARTIN et M. Olivier BOUISSOU,

Agriculture : M. Daniel MARTIN et M. Théodore HUPKA,

Gymnase : M. Philippe VERNIER et Mme Dominique DUTERDE,

Prospective et stratégie de développement territorial : M. Georges COLLIN et M. Olivier BOUISSOU,

Tourisme : un seul délégué est nécessaire M. Georges COLLIN,

Transports scolaires : M. David ARCHAMBAULT et M. Daniel MARTIN,

Urbanisme et Habitat : Mme Isabelle JAVAUX et M. Georges COLLIN

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Olivier BOUISSOU